

Image not found or type unknown



Ouverture d'un compte bancaire pour un étranger

Par **Dan26**, le **09/07/2024** à **10:46**

Bonjour.

Sans droit de séjour, un étranger peut-il ouvrir un compte bancaire en France ?

Merci pour vos informations.

Cordialement.

Par **Isadore**, le **09/07/2024** à **14:18**

Bonjour,

Oui, toute personne résidant en France même illégalement peut ouvrir un compte bancaire. En cas de refus d'ouvrir le compte la banque doit remettre à l'étranger une lettre de refus. Cette lettre de refus permettra à l'étranger faire jouer son droit au compte :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2417>

Attention, le droit au compte ne permet de bénéficier que d'une liste de services limitée. En contrepartie ce compte est gratuit (mais pas les éventuels services additionnels).

Par **youris**, le **09/07/2024** à **17:36**

bonjour,

l'étranger devra justifier, auprès de la banque, d'un domicile et de son identité avec un document officiel d'identité avec photo.

salutations

Par **Dan26**, le **10/07/2024** à **23:03**

Bonjour.

Je vous remercie pour vos informations.